

ANNEE 2023

SEANCE PUBLIQUE
DU 30 MARS 2023

Délibération n°

2023027

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 22

Vote : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 064-216401000-20230330-2023027-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Président de séance & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

M. Michel LAHORGUE, Maire (quitte la salle et ne prend pas part au vote).

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Mme Valérie RECart (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Laure TREMOUILLE (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**OJ n°7.2 : Compte Administratif 2022
Budget annexe du lotissement Ur-Geldi**

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2023 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe du lotissement Ur-Geldi dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2022	Titres émis en 2022	Reprise des antérieurs	Résultats 2022
Fonctionnement	- 218 580.22€	0.00€	218 580.22€	0.00€
Investissement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total du budget	- 218 580.22€	0.00€	218 580.22€	0.00€

Le compte administratif du budget annexe du lotissement Ur-Geldi fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00€
- un résultat net de clôture de : 0.00€

APRES avoir entendu l'exposé du Président,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte Administratif 2022 du budget annexe du lotissement Ur-Geldi dressé par Monsieur le Maire.

Fait à Bassussarry, le 30 mars 2023.

Le Président de séance,
Yannick BASSIER

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BASSUSSARRY" at the top and "Pyrénées-Atlantiques" at the bottom, with a central emblem.